FORMATION DES MEMBRES DU CSE : MISSIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES (ES)



DUREE

3 jours - 21 heures

OBJECTIFS

Participer aux décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'établissement, l'organisation du travail, la formation professionnelle et les techniques de production.

COMPETENCES VISEES

- Organiser et mettre en place un CSE efficace
- Assurer le bon fonctionnement du CSE
- Exercer pleinement son mandat
- Garantir le respect des droits du personnel

POUR QUI

 Membres du CSE, représentants du personnel...

PREREQUIS

Aucun

PEDAGOGIE

Pédagogie active et participative favorisant l'apprentissage et l'implication des stagiaires.

Alternance d'apports théoriques, questions-réponses, QCM, exercices et mises en pratique.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par un(e) consultant(e) expert(e) en RH et relations sociales avec une double expertise dans son domaine d'intervention et en face-àface pédagogique.

LIVRABLES

Support de cours

DELAIS D'ACCES

Inter: selon calendrier

Intra: en concertation avec l'entreprise

PROGRAMME

I. APPREHENDER LES MISSIONS DU CSE

- Introduction au CSE
- Les dispositions législatives
- La loi 2018-217 du 29 mars 2018
- Les attributions du CSE

II. CREER SON CSE

- Composition du CSE : les différents membres et leur rôle
- Elections et conditions d'éligibilité
- Les différentes commissions du CSE prévues par les ordonnances
- Le CSE central et Unité Economique et Sociale (UES)

III. IDENTIFIER LES DROITS ET LES PREROGATIVES DU CSE

- L'obligation de discrétion des membres du CSE
- La protection des membres du CSE
- La responsabilité civile et pénale du CSE et de ses membres
- Comment utiliser ses heures de délégation ?
- La formation des membres
- Les procédures d'information et de consultation
- La consultation obligatoire du CSE
- L'avis du CSE
- Le délai de consultation du CSE
- L'accès à la BDES Base de Données Economiques et Sociales
- Le délit d'entrave : dans quelle mesure ?

IV. APPREHENDER LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT DU CSE

- Préparer et conduire les réunions du CSE
- Quels sont les moyens permettant d'exercer votre mandat
- Recours à l'expertise : qui et comment ?
- Introduction du règlement intérieur (RI) du CSE
- Les principales clauses et modalités obligatoires du RI
- Contrôler la validité du règlement intérieur
- La mise en place et l'application du règlement intérieur

V. RESPECTER LES OBLIGATIONS COMPTABLES DU CSE

- Comment se finance le CSE ?
- Les seuils et les impacts des obligations comptables du CSE
- Les principes comptables au sein du CSE

VI. ORGANISER ET PRENDRE EN COMPTE LES RECLAMATIONS

- Comment présenter le CSE aux salariés ?
- Traitement des réclamations
- Présenter l'expression individuelle et collective des salariés
- Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail
- Droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes
- Droit d'alerte en cas de danger grâce et imminent
- Le droit d'alerte économique et sociale
- Le risque grave pour la santé et l'environnement
- Les conventions et accords collectifs applicables

FORMATION DES MEMBRES DU CSE : MISSIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES (ES)

DUREE

3 jours - 21 heures

COMPETENCES VISEES

- Organiser et mettre en place un CSE efficace
- Assurer le bon fonctionnement du CSE
- Exercer pleinement son mandat
- Garantir le respect des droits du personnel

POUR QUI

Membres du CSE, représentants du personnel...

PREREQUIS

Aucun

PEDAGOGIE

Pédagogie active et participative favorisant l'apprentissage et l'implication des stagiaires.

Alternance d'apports théoriques, questions-réponses, QCM, exercices et mises en pratique.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par un(e) consultant(e) expert(e) en RH et relations sociales avec une double expertise dans son domaine d'intervention et en face-àface pédagogique.

LIVRABLES

Boîte à outils remise sur clé USB

DELAIS D'ACCES

Inter: selon calendrier

Intra: en concertation avec l'entreprise

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux PMR. Autres handicaps : nous contacter pour mise en place des moyens de compensation.

TARIF

Nous consulter.

PROGRAMME (SUITE)

VII. CONTRIBUER ET DYNAMISER LA VIE SOCIALE ET CULTURELLE DE L'ENTREPRISE

- Proposer des activités sociales et culturelles (ASC) au profit des salariés
- Les ayants-droits des ASC : cas particuliers
- La gestion des ASC : l'obligation de consultation du CSE

VIII. IDENTIFIER LE MODELE ECONOMIQUE ET LES ENJEUX FINANCIER DE SON ETABLISSEMENT

- Statuts juridiques et impacts sur l'établissement
- Notions de comptabilité d'entreprise : actifs, passifs, coûts fixes, ...
- Notions de fiscalité : taxes sur les salaires, immobilières, ...
- Comment votre établissement finance t-il son investissement ?
- Les différents résultats fiscaux
- Les autres comptes de résultats
- Le compte de résultat et la stratégie de développement de l'établissement
- Lire et comprendre un bilan comptable
- Les mécanismes de restructuration d'une entreprise

IX. IDENTIFIER LES MARGES DE MANŒUVRE DU CSE

- Le rôle du CSE en cas de fusion, de fermeture, de redressement, ...
- Faire appel à un expert en matière économique : modalités

PARTIE PRATIQUE

- 1- Identifier le passage à un seuil d'effectif et les conséquences sur les attributions du CSE
- 2- Identifier les informations qui sont de l'ordre de la consultation obligatoire
- 3- Préparer et conduire une réunion CSE
- 4- Analyser et perfectionner le règlement intérieur du CSE
- 5- Présenter les missions du CSE aux salariés
- 6- Prendre en compte les réclamations, les analyser et les remonter au CSE
- 7- Analyser les conventions collectives et accords collectifs de l'établissement
- 8- Budgétiser les ASC pour une année comptable
- 9- Analyser le compte de résultat d'un établissement

EVALUATION

- Questionnaire de positionnement
- Evaluation formative
- Evaluation de la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement, de la prestation du formateur.

VALIDATION

• Attestation de fin de formation.

VALIDITE

Renouvellement à chaque mandat





0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com